

Annonce légale

DATE DE PARUTION 07-05-2022

RÉFÉRENCE 22EJ12064

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej12064/>

Par ASSP en date du 02/05/2022 il a été constitué une SCI dénommée : **CALEA** Siège social : 24 Rue Alfred de Musset 33140 VILLENAVE-D'ORNON Capital : 100 € Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Gérance : M BATTAGLIA Christophe demeurant 24 Rue Alfred de Musset 33140 VILLENAVE-D'ORNON ; Mme BATTAGLIA Stéphanie demeurant 24 Rue Alfred de Musset 33140 VILLENAVE-D'ORNON Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des Associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.